



PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 5 juin 2018 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil : M. FRANÇOIS CÔTÉ, M. ÉRICK RÉMY, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, MME KARINE LARAMÉE, M. JEAN-FRANÇOIS HECQ, MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de madame la mairesse MARLENE CORDATO.

Le directeur général et la greffière sont présents.

Madame la conseillère Christine Beaudette a motivé son absence.

Madame la mairesse Marlene Cordato invite les citoyens à observer un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- Madame Lucille Ducharme, décédée le 9 mai à l'âge de 90 ans;
- Monsieur Jean-Claude Lauzon, décédé le 17 mai à l'âge de 71 ans;
- Madame Denise Lemieux, mère de monsieur Éric Galarneau, directeur adjoint au Service de sécurité incendie, décédée le 1<sup>er</sup> mai à l'âge de 72 ans;
- Madame Jeannine Gignac, mère de Chantal Gignac, adjointe administrative au Service des loisirs et grand-mère de Justine Titley, préposée sites et locaux, décédée le 9 mai à l'âge de 70 ans.

#### **RÉSOLUTION 2018-06-344 ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

La présidente de la séance invite l'assistance à poser toute question relative aux affaires de la Ville non prévues à l'ordre du jour de la séance.

Monsieur Aimé Dion dépose une requête ayant trait à l'entretien de l'emprise de rue adjacente à sa terre agricole.

**RÉSOLUTION 2018-06-345  
PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

DE prolonger la période de questions.

Adoptée

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (PROLONGATION)**

La période de questions des citoyens se poursuit.

Madame Marjolaine Robitaille dépose une requête accompagnée de deux pétitions demandant un suivi sur l'aménagement et l'entretien des parcs Pellerin et Perron.

**RÉSOLUTION 2018-06-346  
PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

DE prolonger la période de questions.

Adoptée

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (PROLONGATION)**

La période de questions des citoyens se poursuit.

**RÉSOLUTION 2018-06-347  
SÉANCE D'INFORMATION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT  
RV-1441-066**

La mairesse Madame Marlene Cordato et le conseiller Daniel Kaeser, président du Comité consultatif d'urbanisme et du développement économique, expliquent les dispositions du règlement suivant et les conséquences de son adoption :

Projet de règlement RV-1441-066 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait à la culture et la vente du cannabis.

**Période de questions**

Après avoir expliqué le Projet de règlement RV-1441-066, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

**RÉSOLUTION 2018-06-348  
AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATIONS  
MINEURES – BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS – 594 À 606 ET 610 À 622, RUE  
PAPINEAU – ZONE R-3 126-1 – DOSSIER 1801-DM-335**

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser, président du Comité consultatif d'urbanisme et du développement économique, explique la demande de dérogations mineures relative aux bâtiments résidentiels situés aux 594 à 606 et 610 à 622, rue Papineau sur le lot 5 753 753 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-3 126-1.

Monsieur le conseiller Érick Rémy quitte la salle des délibérations pendant la présentation et reprend son siège quelques minutes plus tard.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogations mineures.

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'établir à 7,92 mètres la marge arrière entre le bâtiment (594 à 606) et la ligne de lot, représentant une dérogation de 0,08 mètre, soit 1 % inférieure à la marge arrière minimale de 8 mètres prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour cette zone.

D'établir à 7,95 mètres la marge arrière entre le bâtiment (610 à 622) et la ligne de lot, représentant une dérogation de 0,05 mètre, soit 1 % inférieure à la marge arrière minimale de 8 mètres prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour cette zone.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-06-349  
AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
– BÂTIMENT COMMERCIAL – 20 830 ET 20 834, CHEMIN DE LA CÔTE  
NORD – ZONE I-2 481 – DOSSIER 1801-DM-336**

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser, président du Comité consultatif d'urbanisme et du développement économique, explique la demande de dérogation mineure relative au bâtiment commercial situé aux 20 830 et 20 834, chemin de la Côte Nord sur le lot 6 179 027 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone I-2 481.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'établir à 0,12 le rapport de l'espace bâti/terrain, représentant une dérogation de 0,03, soit 20 % inférieure au rapport de l'espace bâti/terrain minimal requis de 0,15 à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour cette zone.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-06-350  
PROCÈS-VERBAUX – SÉANCE DU CONSEIL**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2018 tel que rédigé.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-06-351  
RÈGLEMENT RV-1441-064 – ADOPTION**

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 1<sup>er</sup> mai 2018;

ATTENDU que le règlement n'est pas assujéti au processus d'approbation des personnes habiles à voter;

ATTENDU que le règlement a été précédé de la présentation d'un projet de règlement et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 1<sup>er</sup> mai 2018;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Règlement RV-1441-064 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-06-352  
SECOND PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-065 – ADOPTION**

ATTENDU que le premier Projet de règlement RV-1441-065 a été adopté par le conseil municipal au cours de la séance du 10 avril 2018, suivant la résolution 2018-04-224;

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 1<sup>er</sup> mai 2018;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le second Projet de règlement RV-1441-065 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-06-353  
RÈGLEMENT RV-1442-006 – ADOPTION**

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 10 avril 2018;

ATTENDU que le règlement n'est pas assujéti au processus d'approbation des personnes habiles à voter;

ATTENDU que le règlement a été précédé de la présentation d'un projet de règlement et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 1<sup>er</sup> mai 2018;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Règlement RV-1442-006 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1442 sur la construction.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-06-354  
RÈGLEMENT RV-1444-007 – ADOPTION**

ATTENDU que le règlement a été précédé de la présentation d'un projet de règlement et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 1<sup>er</sup> mai 2018;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Règlement RV-1444-007 modifiant le Règlement RV-1444 sur l'émission des permis et certificats en ce qui a trait à la culture et la vente du cannabis.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-06-355**  
**RÈGLEMENT RV-1590-3 – ADOPTION**

ATTENDU que le règlement a été précédé de la présentation d'un projet de règlement et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 1<sup>er</sup> mai 2018;

ATTENDU que la greffière a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Règlement RV-1590-3 modifiant le Règlement RV-1590 sur le service de collecte des matières résiduelles.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-06-356**  
**RÈGLEMENT RV-1643 – ADOPTION**

ATTENDU que le règlement a été précédé de la présentation d'un projet de règlement et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 1<sup>er</sup> mai 2018;

ATTENDU que la greffière a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Règlement RV-1643 décrétant des travaux de réaménagement du bâtiment situé au 305, chemin de la Grande-Côte et autorisant un emprunt à cette fin, au montant de 4 450 000 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-06-357**  
**RÈGLEMENT RV-1645 – ADOPTION**

ATTENDU que le règlement a été précédé de la présentation d'un projet de règlement et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 1<sup>er</sup> mai 2018;

ATTENDU que la greffière a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Règlement RV-1645 décrétant des travaux de réhabilitation et de réfection de rues et d'une conduite pluviale et autorisant un emprunt à cette fin, au montant de 1 407 000 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-06-358  
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE prendre acte du dépôt par la greffière du certificat attestant de la tenue de la procédure d'enregistrement du 15 mai 2018 sur le Règlement RV-1619-1 modifiant le Règlement RV-1619 décrétant des travaux de pavage, de bordures et d'éclairage sur la rue Yvonne-Lacroix et autorisant un emprunt à cette fin.

Adoptée

**PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION 2018-06-359  
RÈGLEMENT RV-1441-065**

La greffière, Me Johane Ducharme, OMA présente le projet de règlement et la conseillère Karine Laramée donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1441-065 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1441 sur le zonage.

**PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION 2018-06-360  
RÈGLEMENT RV-1497-4**

Le projet de Règlement RV-1497-4 modifiant le Règlement RV-1497 sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats, sur le contrôle et le suivi budgétaires est déposé.

La greffière, Me Johane Ducharme, OMA présente le projet de règlement et la conseillère Karine Laramée donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1497-4 modifiant le Règlement RV-1497 sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats, sur le contrôle et le suivi budgétaires.

**PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION 2018-06-361  
RÈGLEMENT RV-1650**

Le projet de Règlement RV-1650 sur la gestion contractuelle est déposé.

La greffière, Me Johane Ducharme, OMA présente le projet de règlement et la conseillère Karine Laramée donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1650 sur la gestion contractuelle.

**RÉSOLUTION 2018-06-362  
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE prendre acte du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service dressée conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 6 avril au 10 mai 2018.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-06-363  
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE prendre acte du dépôt par la trésorière du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2018 montrant un total des activités de 4 871 244,75 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-06-364  
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accepter la liste des certificats de paiement préparée par le Service du génie en date du 16 mai 2018 et révisée par le Service de la trésorerie en date du 17 mai 2018, montrant un montant payable total de 3 465,52 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-06-365  
ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 12 JUIN 2018 AU MONTANT DE  
6 353 000 \$ - ADJUDICATION**

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre c-19), à savoir :

1 - Financière Banque Nationale inc.

1 031 000 \$	2,00000 %	2019
1 062 000 \$	2,20000 %	2020
1 094 000 \$	2,40000 %	2021
1 109 000 \$	2,60000 %	2022
2 057 000 \$	2,70000 %	2023

Prix : 99,03100

Coût réel : 2,85454 %

2 - Valeurs Mobilières Desjardins inc.

1 031 000 \$	2,00000 %	2019
1 062 000 \$	2,25000 %	2020
1 094 000 \$	2,35000 %	2021
1 109 000 \$	2,55000 %	2022
2 057 000 \$	2,65000 %	2023

Prix : 98,89400

Coût réel : 2,86125 %

3 - Valeurs Mobilières Banque Laurentienne inc.

1 031 000 \$	2,10000 %	2019
1 062 000 \$	2,20000 %	2020
1 094 000 \$	2,40000 %	2021
1 109 000 \$	2,60000 %	2022
2 057 000 \$	2,70000 %	2023

Prix : 98,99730

Coût réel : 2,87049 %

4 - Marchés Mondiaux CIBC inc.

1 031 000 \$	1,90000 %	2019
1 062 000 \$	2,25000 %	2020
1 094 000 \$	2,45000 %	2021
1 109 000 \$	2,60000 %	2022
2 057 000 \$	2,70000 %	2023

Prix : 98,98238

Coût réel : 2,87817 %

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme Financière Banque Nationale inc. est la plus avantageuse;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

DE prendre acte du dépôt par la trésorière de son rapport d'adjudication du contrat pour la vente de l'émission des obligations au montant de 6 353 000 \$ suite à l'appel d'offres public du 29 mai 2018, conformément au Règlement RV-1072.

DE reconnaître et d'autoriser l'octroi du contrat adjugé à la firme Financière Banque Nationale inc., pour la vente de l'émission du 12 juin 2018 des obligations au montant de 6 353 000 \$, conformément à l'article 554 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

DE demander à Financière Banque Nationale inc. de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. pour l'inscription en compte de cette émission.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-06-366  
RETOUR AU SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

DE retourner au surplus libre accumulé la somme de 40 000 \$ affecté au financement du projet d'affichage des projets domiciliaires.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-06-367  
AFFECTATION DU SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'affecter les sommes suivantes du surplus libre accumulé, à savoir :

- A) 64 358 \$ pour l'acquisition de deux chauffe-eau pour l'aréna;
- B) 100 000 \$ pour un projet de budget participatif.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-06-368  
SOUMISSIONS – ACQUISITION D'UN SYSTÈME DE SON POUR L'ARÉNA –  
CONTRAT 2018-1621 – RÈGLEMENTS RV-1550 ET RV-1636**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour l'acquisition d'un système de son pour l'aréna, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Solotech inc. 5200, rue Hochelaga Montréal (Québec) H1V 1G3	125 468,50 \$
Le Groupe Nord-Scène inc. 740, boulevard Industriel, suite 222 Blainville (Québec) J7C 3V4	136 149,65 \$

ATTENDU que l'offre de Solotech inc. s'est avérée irrecevable;

ATTENDU la recommandation du Service des Loisirs du 30 mai 2018;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 8 mai 2018.

D'accepter l'offre de la firme Le Groupe Nord-Scène inc. au montant de 136 149,65 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue pour l'acquisition d'un système de son pour l'aréna – Contrat 2018-1621.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-06-369  
SOUMISSIONS – ACQUISITION D'UN VÉHICULE FORD F-250 XL NEUF  
2018 AVEC HAYON ÉLÉVATEUR – CONTRAT 2018-1629 – RÉGLEMENT  
RV-1574**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions sur invitation pour l'acquisition d'un véhicule Ford F-250 XL neuf 2018 avec hayon élévateur, la Ville a reçu l'offre suivante :

NOM ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT (taxes incluses)
Fortier Auto (Montréal) Itée 7000, boulevard Louis-H. Lafontaine Anjou (Québec) H1M 2X3	54 795,94 \$

ATTENDU la recommandation du Service des Travaux publics du 9 mai 2018;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 8 mai 2018.

D'accepter l'offre de Fortier Auto (Montréal) Itée au montant de 54 795,94 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la seule soumission conforme reçue pour l'acquisition d'un véhicule Ford F-250 XL neuf 2018 avec hayon élévateur – Contrat 2018-1629.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-06-370  
SOUMISSIONS – ACQUISITION D'UN VÉHICULE FORD SUPER DUTY  
F-350 XLT NEUF 2018 – CONTRAT 2018-1630 – RÈGLEMENT RV-1624**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour l'acquisition d'un véhicule Ford Super Duty F-350 XLT neuf 2018, la Ville a reçu l'offre suivante :

NOM ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT (taxes incluses)
Ventes Ford Élite (1978) inc. 2171, boulevard Curé-Labelle Saint-Jérôme (Québec) J7Y 1T1	73 734,62 \$

ATTENDU la recommandation du Service de sécurité incendie du 14 mai 2018;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 8 mai 2018.

D'accepter l'offre de Ventes Ford Élite (1978) inc. au montant de 73 734,62 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la seule soumission conforme reçue pour l'acquisition d'un véhicule Ford Super Duty F-350 XLT neuf 2018 – Contrat 2018-1630.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-06-371  
SOUMISSIONS – TRAVAUX DE VENTILATION À L'HÔTEL DE VILLE –  
CONTRAT 2018-1631-1 – RÈGLEMENT RV-1639**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour les travaux de ventilation à l'hôtel de ville, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Groupe Promécanic ltée 1770, rue Cunard Laval (Québec) H7S 2B2	134 520,75 \$
Les Entreprises de réfrigération L.S. inc. 1610, rue Guillet Laval (Québec) H7L 5B2	137 613,58 \$
Gestion Septem inc. 2600, rue Jean-Desy Longueuil (Québec) J4G 1G5	180 510,75 \$

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 23 mai 2018;

En conséquence, il est :  
**PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE**  
**APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ**

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 22 mai 2018.

D'accepter l'offre de Groupe Promécanic ltée au montant de 134 520,75 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue pour des travaux de ventilation à l'hôtel de ville – Contrat 2018-1631-1.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-06-372**  
**DÉPASSEMENT DU COÛT DU PROJET DE TRAVAUX À L'HÔTEL DE VILLE (RÈGLEMENT RV-1639) – AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ**

ATTENDU le Règlement RV-1639 décrétant des travaux de rénovation à l'hôtel de ville et leur financement par emprunt adopté le 6 mars 2018;

ATTENDU l'emprunt de 320 000 \$ autorisé pour le financement du projet par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 12 avril 2018;

ATTENDU le dépassement du coût des travaux de ventilation initialement prévu au devis estimatif des travaux;

En conséquence, il est :  
**PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE**  
**APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ**

D'augmenter le montant prévu au Règlement RV-1639 pour la réalisation des travaux de 87 000 \$, le faisant passer de 320 000 \$ à 407 000 \$.

D'affecter un montant de 87 000 \$ du surplus libre accumulé pour couvrir cet excédent.

DE transmettre une copie certifiée de la présente au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-06-373  
ANNULATION - ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX –  
RUE JEAN-CLAUDE-LANGLOIS – PROTOCOLE D'ENTENTE 1052 P-59**

ATTENDU la signature, le 2 juin 2015 d'une entente relative à l'installation de services municipaux dans le cadre de la construction de la nouvelle rue Jean-Claude-Langlois (protocole 1052 P-59);

ATTENDU les modifications substantielles apportées au projet depuis la signature de l'entente;

ATTENDU l'article 5 de la section D prévoyant que les travaux doivent être effectués dans un délai ne dépassant pas un an après sa signature à défaut de quoi le protocole devient nul et sans effet;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'annuler le protocole d'entente 1052 P-59 pour la construction de la nouvelle rue Jean-Claude-Langlois sur les lots 5 292 268, 5 292 269 et 2 327 155 du cadastre du Québec.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-06-374  
AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT SITUÉ AU 3810, RUE ALFRED-  
LALIBERTÉ – DEMANDE D'AUTORISATION**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'autoriser la firme Marchand Houle et Associés à solliciter auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques l'autorisation pour la réalisation des travaux de gestion des eaux pluviales au 3810, rue Alfred-Laliberté.

DE s'engager à transmettre au ministère une attestation d'un ingénieur sur la conformité des travaux avec l'autorisation accordée lorsque ces travaux seront terminés.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-06-375  
CONSTRUCTION DE LA RUE JEAN-CLAUDE-LANGLOIS - DEMANDE  
D'AUTORISATION**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'autoriser la firme INGÉMAX INC. à solliciter auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques l'autorisation de réaliser des travaux de gestion des eaux pluviales et de construction de services municipaux dans l'emprise des lots 5 327 155, 6 222 046, 6 222 047, 6 222 048, 6 222 049 et 6 222 050 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.

DE prendre possession des infrastructures d'aqueduc, d'égouts et de gestion des eaux pluviales construites sur la rue Jean-Claude-Langlois (lots 5 327 155, 6 222 046, 6 222 047, 6 222 048, 6 222 049 et 6 222 050 du cadastre du Québec) lorsque les travaux seront réalisés à la satisfaction de la Ville, le tout sujet à un protocole d'entente à intervenir.

DE s'engager à entretenir les ouvrages conformément aux pratiques de gestion optimale des eaux pluviales et à tenir un registre d'exploitation.

DE s'engager à transmettre au ministère une attestation d'un ingénieur sur la conformité des travaux avec l'autorisation accordée lorsque ces travaux seront terminés.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-06-376  
FINANCEMENT D'UNE ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ – MISE EN COMMUN DES  
SERVICES D'ÉVALUATION FONCIÈRE – SIGNATURE D'UNE ENTENTE**

ATTENDU l'intérêt des Villes de la MRC Thérèse-De Blainville de procéder à une étude d'opportunité menant à la mise en commun des services d'évaluation;

ATTENDU que la Ville de Bois-des-Filion a préparé un protocole d'entente établissant le financement de l'étude d'opportunité et l'engagement des Villes partenaires;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver le protocole d'entente à intervenir avec les Villes de Bois-des-Filion, Blainville, Boisbriand, Lorraine, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines, Sainte-Thérèse et la MRC de Thérèse-De Blainville établissant le plan de financement de l'étude d'opportunité.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer l'entente consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-06-377  
CENTRE DE RECHERCHE SUR LES GRAINS (CÉROM) INC. – SIGNATURE  
D’UNE ENTENTE**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D’approuver le projet d’entente avec Le Centre de recherche sur les grains (CÉROM) inc. pour la poursuite de l’expérimentation et le suivi de la plantation de saules à croissance rapide, prenant effet à la date de la signature de l’entente jusqu’au 15 janvier 2019.

D’autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer l’entente consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l’intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-06-378  
UTILISATION D’UN SILO – SIGNATURE D’UNE ENTENTE**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D’approuver le projet d’entente avec madame Johanne Fournelle et monsieur Daniel Bélanger pour l’utilisation d’un silo leur appartenant pour la tenue de simulations de sauvetage en espace clos à être effectuées par les équipes spécialisées du Service de sécurité incendie au cours des années 2018 et 2019.

D’autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer l’entente consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l’intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-06-379  
SERVICES D’ÉQUIPES SPÉCIALISÉES EN SAUVETAGE TECHNIQUE ET  
ÉCHANGE DE SERVICES EN MATIÈRE DE PROTECTION CONTRE  
L’INCENDIE – SIGNATURE D’UNE ENTENTE**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D’approuver le projet d’entente avec la Municipalité régionale de comté de D’Autray pour les services d’équipes spécialisées en sauvetage technique et l’échange de services en matière de protection contre l’incendie.

D’autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer l’entente consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l’intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-06-380  
CONTRIBUTION FINANCIÈRE À HYDRO-QUÉBEC – BORNE DE  
RECHARGE RAPIDE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES – SIGNATURE  
D'UNE ENTENTE**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver le projet d'entente avec Hydro-Québec pour le financement d'une borne de recharge rapide dans le secteur commercial du Faubourg Boisbriand.

D'approprier à cette fin la somme de 10 000 \$ à même la réserve pour imprévus (poste budgétaire 02-110-00-991).

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer l'entente consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-06-381  
CESSION DU LOT 2 109 211 – AVENUE DES MILLE-ÎLES**

ATTENDU les inondations printanières survenues en mai 2017 et l'adoption du décret 495-2017 par le gouvernement provincial;

ATTENDU l'état de la situation de la propriété érigée sur le lot 2 109 211 du cadastre du Québec au numéro 96, avenue des Mille-Îles;

ATTENDU l'engagement des propriétaires à céder ledit lot à la Ville en contrepartie d'une aide financière du Ministère de la Sécurité publique aux termes de l'article 14.2 du décret 778-2017;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accepter la cession du lot 2 109 211 du cadastre du Québec en faveur de la Ville.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-06-382**

**APPUI – DÉCLARATION FINALE DU FORUM SUR LA MOBILITÉ ET LE TRANSPORT COLLECTIF**

ATTENDU que les maires des villes et municipalités formant la MRC de Thérèse-De Blainville, la MRC de Deux-Montagnes, la MRC des Moulins ainsi que les Villes de Saint-Jérôme, Laval et Mirabel (ci-après le Regroupement) ont participé au Forum sur la mobilité et le transport collectif;

ATTENDU que près de 80 % des citoyens de celles-ci estiment que la congestion routière s'est aggravée au cours des cinq dernières années et qu'elle affecte leur qualité de vie;

ATTENDU que les retards liés à la congestion routière sur l'ensemble des corridors analysés ont augmentés de 46 % depuis 2014 et sont susceptibles d'augmenter d'un autre 37 % d'ici 2021;

ATTENDU que le coût de la congestion pour les régions où sont situées les 19 villes se chiffre, pour 2018, à 1,3 milliard de dollars, soit un accroissement de 120 % en 10 ans;

ATTENDU que la croissance du coût de la congestion est supérieure à la croissance du PIB du Québec;

ATTENDU que 88 % des gens d'affaires issus des villes du Regroupement déclarent que la congestion s'est aggravée dans les dernières années et qu'elle a un impact négatif sur leurs affaires;

ATTENDU que cet impact négatif se répercute sur leurs coûts, leur chiffre d'affaires et sur leur capacité à recruter de la main-d'œuvre;

ATTENDU que le smog urbain est le polluant ayant la plus forte répercussion sur la santé publique, avec des coûts estimés à 36 milliards de dollars en 2015, pour l'ensemble du Canada, selon l'Institut international du développement durable;

ATTENDU que les 19 villes membres du Regroupement connaîtront une croissance démographique et économique importante dans les années à venir;

ATTENDU que ces mêmes villes connaissent la plus forte hausse de la part modale du transport collectif;

ATTENDU que la construction du Réseau express métropolitain (REM) entraînera des perturbations importantes et qu'il est nécessaire de mettre rapidement en place des solutions afin d'éviter un accroissement de la congestion et un recul de l'utilisation du transport collectif;

ATTENDU que les demandes des villes du Regroupement servent l'intérêt supérieur des Boisbriannais;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'appuyer les revendications des 19 maires du Regroupement, à savoir :

- la mise en place d'un réseau de voies réservées en site propre sur les autoroutes 13, 15, 19 et 25 et sur certains tronçons des autoroutes 440 et 640;

Ces voies réservées se rabattront vers les modes de transport lourd de Laval via notamment des voies réservées devant être mises en place à Laval sur l'axe des Laurentides et de la Concorde/Notre-Dame.

- l'ajout d'un mode de transport lourd dans le secteur densément peuplé de Chomedey à Laval, que ce soit par l'ajout de stations de métro ou un prolongement du REM;
- compléter l'autoroute 19 jusqu'à l'autoroute 640 avec des aménagements pour le transport collectif;
- compléter l'autoroute 13 jusqu'à l'autoroute 50 avec des aménagements pour le transport collectif;
- la mise sur pied d'un bureau de projet d'ici le 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour la réalisation du réseau de transport collectif intégré Laval – Basses-Laurentides.

DE transmettre une copie certifiée de la présente résolution au maire de Laval, monsieur Marc Demers, au 1, place du Souvenir, Case postale 422, Succursale Saint-Martin, Laval (Québec), H7V 3Z4.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-06-383**  
**APPUI – CHAMPIONNATS CANADIENS DE GYMNASTIQUE TRAMPOLINE**  
**2019**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ  
 APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'appuyer la tenue des Championnats canadiens de gymnastique trampoline 2019, du 17 au 21 juillet 2019, sur le territoire de la Ville de Boisbriand.

D'agir en tant que Ville hôte de l'événement et offrir à cet effet son soutien au comité organisateur local pour la tenue des conférences de presse, la promotion de l'événement, les relations politiques auprès des élus des différents paliers de gouvernement et le prêt de matériel.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-06-384**  
**CONGRÈS ANNUEL DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES**  
**MUNICIPALITÉS**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
 APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser la participation de la mairesse au congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités à Halifax, du 31 mai au 3 juin 2018.

D'autoriser le remboursement des dépenses sur présentation d'un état appuyé des pièces justificatives.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 496.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-06-385  
ADHÉSION 2018-2019 – TOURISME LAURENTIDES**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser l'adhésion de la Ville à Tourisme Laurentides pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019, au montant de 545,81 \$ toutes taxes incluses.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 494.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-06-386  
DEMANDES DE DONS ET/OU SUBVENTIONS**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'accorder une aide financière de 250 \$ à la Fondation Sercan pour l'organisation de la Course de bateaux-dragons Jean-Claude-Langlois le 16 juin 2018.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-06-387  
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'accuser réception des statistiques des permis de construction émis au cours du mois d'avril 2018 montrant un total mensuel de 6 964 213 \$ et un cumulatif de 30 052 965 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-06-388  
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –  
RÉSIDENCE UNIFAMILIALE (MODÈLE L'AVANT-GARDISTE) – 159, RUE  
YVONNE-LACROIX – ZONE R-1 303**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Service d'urbanisme et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour une résidence unifamiliale à être implantée sur le lot 5 799 271 du cadastre du Québec, au 159, rue Yvonne-Lacroix dans la zone R-1 303 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture préparé par Dessin RG, daté du 24 avril 2018;
- plan d'implantation préparé par Legault Trudeau, arpenteurs-géomètres, daté du 1<sup>er</sup> mai 2018;
- perspectives du bâtiment, datées au 30 avril 2018.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-06-389  
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –  
RÉSIDENCE UNIFAMILIALE – 136, RUE YVONNE-LACROIX – ZONE  
R-1 303**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 2 mai 2018 portant le numéro R-18-CU-3036 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour une résidence unifamiliale à être implantée sur le lot 5 799 265 du cadastre du Québec, au 136, rue Yvonne-Lacroix dans la zone R-1 303 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture préparé par Plan-IF, daté du 26 avril 2018;
- plan d'implantation préparé par Groupe SR Arpenteurs-géomètres inc, daté du 23 avril 2018;
- simulation visuelle, datée du 25 avril 2018;
- panneau d'échantillons des matériaux.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-06-390  
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –  
RÉSIDENCE UNIFAMILIALE – 195, RUE YVONNE-LACROIX – ZONE  
R-2 303-1**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Service d'urbanisme et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour une résidence unifamiliale à être implantée sur le lot 5 799 280 du cadastre du Québec, au 195, rue Yvonne-Lacroix dans la zone R-2 303-1 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture préparé par Plan-IF, daté du 19 avril 2018;
- plan d'implantation préparé par Groupe SR Arpenteurs-géomètres inc, daté du 23 avril 2018;
- simulation visuelle, reçue le 14 août 2017;
- panneau d'échantillons des matériaux.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-06-391  
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –  
RÉSIDENCE UNIFAMILIALE (MODÈLE LES BERGES) – 156, RUE YVONNE-  
LACROIX – ZONE R-1 303**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Service d'urbanisme et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour une résidence unifamiliale à être implantée sur le lot 5 799 260 du cadastre du Québec, au 156, rue Yvonne-Lacroix dans la zone R-1 303 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture préparé par Dessin RG, daté du 24 avril 2018;
- plan d'implantation préparé par Legault Trudeau, arpenteurs-géomètres, daté du 26 avril 2018;
- perspectives du bâtiment, datées au 30 avril 2018.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-06-392  
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –  
PROJET LES HABITATIONS TRIGONE – 594 À 606 ET 610 À 622, RUE  
PAPINEAU – ZONE R-3 126-1**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Service d'urbanisme et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour deux rangées de sept unités d'habitations à être implantées sur le lot 5 753 753 du cadastre du Québec, aux 594 à 606 et 610 à 622, rue Papineau dans la zone R-3 126-1 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture préparé par Lafond architecture, daté du 6 avril 2018;
- plan d'aménagement paysager préparé par Dubuc Architectes Paysagistes, daté du 4 décembre 2017;
- plan d'implantation préparé par Vital Roy Arpenteurs-géomètres inc, daté du 11 avril 2018;
- simulations visuelles du modèle 2;
- échantillons des matériaux.

Cette approbation est conditionnelle :

- au dépôt d'une garantie financière de 20 000 \$ pour l'aménagement de l'espace tampon et l'aménagement paysager;
- à l'approbation de la demande de dérogation mineure pour la réduction de la marge arrière des deux bâtiments.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-06-393  
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –  
HABITATIONS GLOBALES INC. – 4700 À 4740 ET 4750 À 4790, RUE DES  
FRANCS-BOURGEOIS – ZONE R-3 407**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Service d'urbanisme, conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et conformément au Guide d'aménagement et de développement du secteur à dominante résidentielle du Faubourg Boisbriand, la demande de permis de construction pour deux bâtiments résidentiels à être implantés sur le lot 4 803 556 du cadastre du Québec, aux 4700 à 4740 et 4750 à 4790, rue des Francs-Bourgeois dans la zone R-3 407 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture préparé par Asselin architecture inc, daté du 29 janvier 2018 et révisé le 23 avril 2018;
- plan projet d'implantation préparé par Groupe SR, daté du 15 février 2018;

- plan d'aménagement paysager préparé par Conception paysage, daté du 16 février 2018 et révisé le 22 mars 2018;
- détails de l'aménagement paysager préparés par Conception paysage, daté du 20 février 2018;
- perspective 3D datée du 29 janvier 2018;
- échantillons des matériaux.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-06-394  
 APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –  
 BÂTIMENT COMMERCIAL – 20 830 ET 20 834, CHEMIN DE LA CÔTE NORD  
 – ZONE I-2 481**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
 APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 2 mai 2018 portant le numéro R-18-CU-3034 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour une station-service avec restaurant et dépanneur à être implantés sur le lot 6 179 027 du cadastre du Québec, aux 20 830 et 20 834, chemin de la Côte Nord dans la zone I-2 481 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan projet d'implantation préparé par Daniel Bérard, arpenteur-géomètre, daté du 29 mars 2018;
- plan d'implantation et de construction préparé par David Smith architecte, daté du 13 avril 2018;
- plan des élévations préliminaires des façades préparé par Picard Constructions, daté du 9 mars 2018;
- tableau des matériaux et finis préparé par Picard Constructions, daté du 16 avril 2018;
- plan d'aménagement paysager et liste des plantes préparés par Richard Bélisle architecte paysagiste, datés du 12 avril 2018;
- plan concept du mur de soutènement et relevé topographique préparé par la firme GENEXCO, daté du 18 février 2018 et révisé le 16 avril 2018.

Cette approbation est conditionnelle :

- à l'approbation de la demande de dérogation mineure pour la réduction du rapport minimum plancher/terrain;
- au dépôt d'une garantie financière de 15 000 \$ pour l'aménagement paysager.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-06-395  
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS D'AGRANDISSEMENT –  
L'ORÉE DU FAUBOURG (PHASE 2) – 1000, RUE DES FRANCS-  
BOURGEOIS – ZONE R-3 407**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 2 mai 2018 portant le numéro R-18-CU-3033, conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et conformément au Guide d'aménagement et de développement du secteur à dominante résidentielle du Faubourg Boisbriand, la demande de permis d'agrandissement du bâtiment existant au 1000, rue des Francs-Bourgeois dans la zone R-3 407 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- simulation visuelle – vue de la cour intérieure, datée du 25 avril 2018;
- simulation visuelle – vue du boulevard de la Grande-Allée, datée du 19 avril 2018;
- plan d'architecture préparé par Daniel Levasseur Architecte, daté du 13 mai 2018;
- plan d'aménagement paysager préparé par BMA Architecture de paysage, daté du 11 mai 2018;
- plan d'implantation préparé par Groupe SR, daté du 9 mai 2018;
- échantillon des matériaux.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-06-396  
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION  
EXTÉRIEURE (TERRASSE) – ESPOSITO – 392, CHEMIN DE LA GRANDE-  
CÔTE – ZONE C-2 214**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 2 mai 2018 portant le numéro R-18-CU-3031 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de rénovation extérieure du commerce Esposito situé au 392, chemin de la Grande-Côte dans la zone C-2 214 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plans et simulations préparés par Bergman + Partenaires Architectes inc., datés du 17 avril 2018;

Cette approbation est conditionnelle au remplacement des bacs à fleurs en polychlorure de vinyle (PVC) par des bacs à fleurs en bois.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-06-397  
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION  
EXTÉRIEURE – RÉSIDENCE UNIFAMILIALE – 88, CHEMIN DE L'ÎLE-DE-  
MAI – ZONE R-1 205**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 2 mai 2018 portant le numéro R-18-CU-3032 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de rénovation extérieure de la résidence unifamiliale sise au 88, chemin de l'Île-de-Mai dans la zone R-1 205 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plans d'architecture préparés par Les Architectures Gosselin, datés du 16 avril 2018;
- plan de localisation préparé par Groupe Meunier arpenteurs-géomètres inc., daté du 17 avril 2018;
- perspective couleur;
- échantillon des matériaux.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-06-398  
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS D'AMÉNAGEMENT  
PAYSAGER EN COUR ARRIÈRE – PROJET YVONNE-LACROIX – PHASE 2  
(SECTION ZONE DE CONSERVATION) – ZONE R-1 302**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 2 mai 2018 portant le numéro R-18-CU-3037 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis d'aménagement paysager – section zone de conservation pour la phase 2 du projet Yvonne-Lacroix situé dans la zone R-1 302 du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 15 000 \$ pour la réalisation des travaux.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-06-399  
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –  
ENSEIGNES AU MUR – ST-HUBERT EXPRESS – 2262, BOULEVARD DU  
FAUBOURG – ZONE C-3 403**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 2 mai 2018 portant le numéro R-18-CU-3029 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour le projet d'enseignes du restaurant St-Hubert Express situé au 2262, boulevard du Faubourg dans la zone C-3 403 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux plan, coupe et simulations visuelles des enseignes murales, préparés par Enseignes Pattison le 22 mars 2018.

Cette approbation est conditionnelle à ce que l'ensemble de l'enseigne murale sur la façade ayant front sur l'autoroute 640 soit rehaussé et que sa superficie soit diminuée afin de se retrouver dans la partie en haut de la maçonnerie.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-06-400  
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –  
ENSEIGNES AU MUR ET SUR POTEAU – CHEZ MEIKO SUSHI &  
GRILLADE – 410, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE – ZONE C-2 213**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 2 mai 2018 portant le numéro R-18-CU-3030 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour une enseigne murale et une enseigne sur poteau pour le restaurant Chez Meiko Sushi et Grillade situé au 410, chemin de la Grande-Côte dans la zone C-2 213 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux plan et simulation des enseignes, préparés par JFLITHO le 19 avril 2018.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-06-401  
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –  
ENSEIGNE AU MUR – BOUTIQUE LINEN CHEST – 3448, AVENUE DES  
GRANDES-TOURELLES – ZONE C-3 405**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 2 mai 2018 portant le numéro R-18-CU-3028, conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et conformément à la Politique d'affichage du secteur à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand, la demande de certificat d'autorisation pour une enseigne murale pour le commerce Boutique Linen Chest situé au 3448, avenue des Grandes-Tourelles dans la zone C-3 405 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux plan et simulation visuelle de l'enseigne, préparés par Enseignes Montréal Néon le 10 avril 2018.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-06-402  
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –  
ENSEIGNES AU MUR – CENTRE D'AMUSEMENT KIDTOPIA – 2915,  
PROMENADE SAINT-ANTOINE – ZONE C-3 406**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 2 mai 2018 portant le numéro R-18-CU-3027, conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et conformément à la Politique d'affichage du secteur à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand, la demande de certificat d'autorisation pour deux enseignes principales et une enseigne complémentaire au mur de l'entreprise Centre d'amusement Kidtopia située au 2915, promenade Saint-Antoine dans la zone C-3 406 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux description, simulation et coupe des enseignes, préparés par MEDIALUX le 12 avril 2018.

Cette approbation est conditionnelle au remplacement des toiles des auvents plutôt que l'utilisation de plaques « Dibond ».

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-06-403  
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –  
ENSEIGNES AU MUR ET SUR POTEAU – PIZZA EXPRESS – 3052, CHEMIN  
DE LA RIVIÈRE-CACHÉE – ZONE C-2 430**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 2 mai 2018 portant le numéro R-18-CU-3026 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour une enseigne murale et une enseigne communautaire sur poteau pour le restaurant Pizza Express situé au 3052, chemin de la Rivière-Cachée dans la zone C-2 430 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- simulation de l'enseigne murale préparée par Services de Communication Visuelle MG, révisée le 15 mars 2018;
- plan et simulation de l'enseigne sur pylône préparé par Services de Communication Visuelle MG, révisé le 20 avril 2018.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-06-404  
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –  
ENSEIGNE AU MUR – TABAGIE BOISBRIAND – 982, BOULEVARD DE LA  
GRANDE-ALLÉE – ZONE C-2 259**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 2 mai 2018 portant le numéro R-18-CU-3025 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour une enseigne murale pour le commerce Tabagie Boisbriand situé au 982, boulevard de la Grande-Allée dans la zone C-2 259 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux plan et coupe de l'enseigne, préparés par Joseph Neon et reçu le 23 avril 2018.

Cette approbation est conditionnelle à l'arrondissement des deux extrémités de la nouvelle enseigne.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-06-405  
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –  
ENSEIGNE AU MUR – USINAGE USI-MAX – 500, BOULEVARD DU CURÉ-  
BOIVIN – ZONE I-1 127**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 2 mai 2018 portant le numéro R-18-CU-3024 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour une enseigne murale pour l'entreprise Usinage USI-MAX située au 500, boulevard du Curé-Boivin dans la zone I-1 127 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée au plan de l'enseigne, préparé par Enseigne Landreville le 26 février 2018.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-06-406  
RAPPORT MENSUEL D'EMBAUCHES — EMPLOYÉS SYNDIQUÉS –  
RV-1497**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport des engagements temporaires de personnel syndiqué dressé conformément au Règlement RV-1497 pour le mois de mai 2018.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-06-407  
RAPPORT MENSUEL D'EMBAUCHES — EMPLOYÉS NON SYNDIQUÉS –  
RV-1497**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport des engagements temporaires de personnel non syndiqué dressé conformément au Règlement RV-1497 pour le mois de mai 2018.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-06-408  
ENGAGEMENT – PERSONNEL SYNDIQUÉ — SYNDICAT CANADIEN DE  
LA FONCTION PUBLIQUE**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'autoriser l'engagement du personnel syndiqué suivant, à savoir :

Anne-Sophie Caron	Journalière au Service des travaux publics à compter du 6 juin 2018, en respect avec l'article 4.01d) i) et/ou ii) de la convention collective SCFP;
Jean-Yves Mehaux	Saisonnier journalier au Service des travaux publics à compter du 6 juin 2018, en respect avec l'annexe D, article 2a) et/ou D-1e) de la convention collective SCFP;
Tristan Ouellet	Saisonnier manuel au Service des travaux publics à compter du 6 juin 2018, en respect avec l'annexe D, article 2a) et/ou D-1e) de la convention collective SCFP;
Camille Labelle	Préposée sites et locaux au Service des loisirs et de la bibliothèque à compter du 6 juin 2018, en respect avec l'annexe D, article 2a) et/ou D-1e) de la convention collective SCFP;
Mykaël Arsenault	Animateur étudiant – Service de garde au Service des loisirs et de la bibliothèque à compter du 6 juin 2018, en respect avec l'annexe D, article 2a) et/ou D-1e) de la convention collective SCFP;
Lauriane Décarie	Animatrice étudiante – Service de garde au Service des loisirs et de la bibliothèque à compter du 6 juin 2018, en respect avec l'annexe D, article 2a) et/ou D-1e) de la convention collective SCFP;
Anne Fleury	Animatrice étudiante – Service de garde au Service des loisirs et de la bibliothèque à compter du 6 juin 2018, en respect avec l'annexe D, article 2a) et/ou D-1e) de la convention collective SCFP;
Simon Gauthier	Animateur étudiant – Service de garde au Service des loisirs et de la bibliothèque à compter du 6 juin 2018, en respect avec l'annexe D, article 2a) et/ou D-1e) de la convention collective SCFP;
Marie-Ève Lavoie	Animatrice étudiante – Service de garde au Service des loisirs et de la bibliothèque à compter du 6 juin 2018, en respect avec l'annexe D, article 2a) et/ou D-1e) de la convention collective SCFP;
Philippe Ricard	Animateur étudiant – Service de garde au Service des loisirs et de la bibliothèque à compter du 6 juin 2018, en respect avec l'annexe D, article 2a) et/ou D-1e).

Laurence Couture Wilhelmy	Animatrice spécialisée – Escouade artistique au Service des loisirs et de la bibliothèque à compter du 6 juin 2018, en respect avec l'annexe D, article 2a) et/ou D-1e) de la convention collective SCFP;
Myriam Aouaz	Animatrice spécialisée – Personnes handicapées au Service des loisirs et de la bibliothèque à compter du 6 juin 2018, en respect avec l'annexe D, article 2a) et/ou D-1e) de la convention collective SCFP;
Marie-Christine Cloutier	Animatrice spécialisée – Personnes handicapées au Service des loisirs et de la bibliothèque à compter du 6 juin 2018, en respect avec l'annexe D, article 2a) et/ou D-1e) de la convention collective SCFP.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-06-409  
ENGAGEMENT – PERSONNEL NON SYNDIQUÉ**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ  
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'autoriser l'engagement du personnel non syndiqué suivant, à savoir :

Audray Caron	Stagiaire au Service des ressources humaines à compter du 6 juin 2018;
William Delisle	Spécialiste tennis au Service des loisirs et de la bibliothèque à compter du 6 juin 2018.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-06-410  
ENGAGEMENT – JOURNALIÈRE-CHAUFFEUR AUXILIAIRE À TEMPS COMPLET AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'engager madame Annie Lahaie au poste de journalière-chauffeur, auxiliaire à temps complet au Service des travaux publics à compter du 6 juin 2018.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-06-411  
SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE – LETTRE  
D’ENTENTE NO 40 - SIGNATURE**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D’approuver le projet de lettre d’entente no 40 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, Section locale 4238 ayant trait à l’horaire de travail de la technicienne en environnement temporaire, matières résiduelles.

D’autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant, la greffière et la directrice du Service des ressources humaines et de la paie à signer ladite lettre, consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l’intérêt de la Ville.

Adoptée

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La présidente de la séance invite l’assistance à poser toute question relative aux sujets discutés au cours de la séance.

**COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS**

La mairesse et les élus par la suite, prennent la parole à tour de rôle.

**RÉSOLUTION 2018-06-412  
LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE lever la séance à 22 h 5.

Adoptée